



Ovins
Lait

Collectif BioRéférences



Collectif
BioRéférences

Pôle AB
Massif Central



LES EXPLOITATIONS OVINES LAITIÈRES DU MASSIF CENTRAL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Résultats campagne 2019

Réalisation des suivis et synthèse :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'Élevage

Olivier PATOUT, Thierry TAURIGNAN, AVEM – CETA de l'herbe au lait

Nathalie RIVEMALE, Chambre d'Agriculture de Lozère

Lauréline DROCHON, Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

Stéphane DOUMAYZEL, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Gilles NOUBEL, UNOTEC

Avril 2021

1- Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'Agriculture Biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en Agriculture Biologique (AB). Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué depuis la campagne 2014. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de 12 élevages ovins laitiers en agriculture biologique pour la campagne 2019, auxquels viennent s'ajouter 3 élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2- L'élevage ovin lait bio en France et dans le Massif Central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio¹, 643 élevages de brebis laitières étaient, à la fin de l'année 2019, certifiés AB en France ou en conversion ; ils détenaient près de 139 000 brebis laitières. Par rapport à l'année précédente, cela représente une hausse de 6 % du nombre d'exploitations ovines laitières certifiées ou en cours de certification AB et 4 % du cheptel. Alors que les conversions et installations dans la filière étaient reparties à la hausse en 2018 (+18% d'élevages AB détenant des brebis laitières), on observe un nouveau ralentissement en 2019.



La collecte de lait de brebis AB en France est quant à elle évaluée à 28 millions de litres de lait en 2019, contre 25 millions de litres de lait en 2018 et 20 millions de litres de lait en 2017 (source SSP-FranceAgriMer).

Pour la même année, on dénombre dans les 22 départements du Massif Central, 327 élevages certifiés AB ou en cours de conversion (+5% par rapport à 2018). Ils détiennent plus de 102 000 brebis. L'élevage de brebis laitières est très concentré géographiquement puisque 69 % des élevages et près de 92 % des brebis sont localisés dans les deux seuls départements de l'Aveyron et de la Lozère.

3- Ce qu'il faut retenir de cette sixième année de suivi

La campagne 2019 a été peu favorable sur le plan fourrager : un printemps 2018 trop pluvieux, suivi d'un été trop chaud et trop sec, défavorables à une production de fourrages de qualité. Par la suite, un hiver sec et des gelées tardives ont entraîné un retard de végétation et limité les possibilités de pâturage. Les volumes livrés et la productivité sont restés stables malgré la mauvaise qualité des fourrages, qui a été compensée par une hausse des quantités de concentrés achetés mais entraînant de fait une augmentation des charges alimentaires.

Au niveau économique, après trois campagnes (2014 à 2016) de progression, suivie d'une année 2017 marquée par la stabilité des résultats, les campagnes 2018 et 2019 se distinguent par une baisse progressive des résultats économiques. Cette évolution s'explique par la hausse des charges opérationnelles mais également une progression des charges de structure en lien avec le renouvellement ou la modernisation des équipements (installations de traite, bergerie...). Pour la première année, la rémunération du travail permise par les produits de l'atelier ovin laitier est au même niveau que les élevages conventionnels suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage et s'élève à 1,5 SMIC par UMO exploitant.

¹ <http://www.agencebio.org/la-bio-dans-les-regions>

4- Les exploitations suivies au cours de la campagne 2019

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 15 exploitations situées dans la zone sud du Massif Central. Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'Agriculture de l'Aveyron et de Lozère, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération de Roquefort et l'AVEM. À noter que plusieurs exploitations ont été remplacées ces dernières campagnes et que le réseau BioRéférences pour la filière ovine laitière de 12 exploitations s'est consolidé avec trois exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, converties à l'agriculture biologique. L'échantillon constant de 2014 à 2019 est de 9 exploitations.

Pour certaines exploitations, le passage en bio est ancien : 10 à 20 ans pour 6 d'entre elles et plus de 40 ans pour la plus ancienne. Pour les autres exploitations, la conversion s'est faite depuis moins de 10 ans.

Les 15 exploitations livrent leur lait à des entreprises de collecte et de transformation du lait. Elles peuvent être réparties dans trois groupes en fonction des dates de début de période de traite :

- Sept exploitations démarrent la traite en début d'hiver (entre septembre et mi-décembre) : mis à part une exploitation qui livre du lait tout au long de l'année, pour les autres, la collecte s'arrête en été ;
- Cinq exploitations démarrent la traite en fin d'hiver (entre février et mars) et poursuivent la production en été : la date de fin de collecte se situe entre fin août et mi-novembre ;
- Trois exploitations démarrent la traite tardivement au printemps (entre avril et mi-mai) et produisent du lait jusqu'à début novembre – fin décembre.

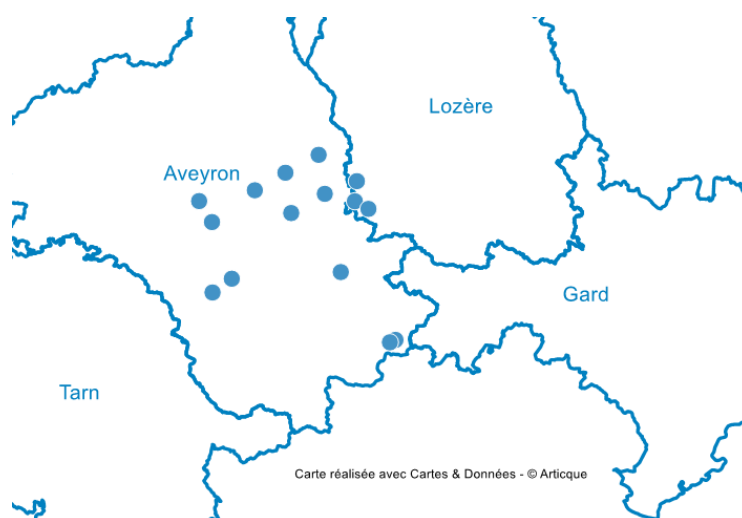
Sur les 15 exploitations suivies, 5 seulement sont engagées dans la démarche de l'AOP Roquefort, elles sont positionnées dans les 2 premiers groupes.



Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Figure 1 : localisation des exploitations ovines laitières

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019



5- Structure des exploitations suivies

14 exploitations sur les 15 suivies sont sous forme sociétaire, avec un collectif de main-d'œuvre généralement important : avec 3,0 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne, il varie de 1,5 à 5,5 UMO. Il s'agit de main-d'œuvre familiale et de main-d'œuvre salariée pour 8 exploitations : 3 à temps complet et 5 à temps partiel ou saisonnier. Enfin, 4 exploitations ont recours à de la main-d'œuvre bénévole, soit de manière importante pour l'une d'entre elles (2,0 UMO bénévoles pour 5,5 UMO au total), soit de manière restreinte (0,2 UMO bénévole pour 2,2 UMO au total).

Majoritairement localisées en zone de Causses (9 exploitations), mais également sur le Lévézou (5) et sur le Ségala (1), les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : 116 ha de SAU en moyenne, auxquelles s'ajoutent 137 ha de parcours en moyenne pour les exploitations de Causses. Cette moyenne cache cependant une grande variabilité des structures puisque la SAU des exploitations suivies varie de 35 à 227 ha.

La surface fourragère principale représente près de 80 % de la SAU ; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe : 6 exploitations seulement ont des cultures fourragères (céréales immatures ou mélange vesce-avoine) qui sont essentiellement destinées à faire des stocks fourragers précoces et qui représentent de 2 à 15 % de la SFP.

Dans la majorité des élevages, la luzerne en association constitue le pivot des rotations en alternance avec un méteil implanté à l'automne en dérobée, des prairies multi-espèces et une ou deux céréales d'hiver pour des rotations de 6 à 8 ans. Les assolements se caractérisent par beaucoup d'associations graminées/légumineuses ou protéagineux, autant pour les prairies temporaires que pour les céréales.

La plupart des exploitations sont spécialisées : trois seulement détiennent des bovins allaitants qui représentent alors 4 à 22 % des UGB présents sur l'exploitation. Le passage en agriculture biologique a, dans la plupart des cas, entraîné une spécialisation de plusieurs exploitations.

4

Tableau 1 : structure des exploitations ovines laitières

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

| Date début de traite | Septembre - décembre | Février - mars | Avril - mai | Moyenne 2019 | Evol. 2018-2019 [éch. constant] |
|---|----------------------|----------------|-------------|--------------|---------------------------------|
| <i>Nombre d'exploitations</i> | 7 | 5 | 3 | 15 | 13 |
| Main-d'œuvre totale [UMO] | 3.0 | 3.4 | 2.4 | 3.0 | = |
| Main-d'œuvre exploitante [UMO] | 2.7 | 2.2 | 2.3 | 2.5 | = |
| Main-d'œuvre salariée [UMO] | 0.1 | 0.7 | 0.0 | 0.3 | +3% |
| Main-d'œuvre bénévole [UMO] | 0.2 | 0.4 | 0.0 | 0.2 | -10% |
| SAU hors landes et parcours [ha] | 121.7 | 130.7 | 79.0 | 116.1 | +1% |
| SFP hors landes et parcours [ha] | 88.6 | 101.4 | 63.5 | 87.8 | -1% |
| Surface en herbe [ha] | 85.3 | 101.4 | 61.6 | 85.9 | -1% |
| Landes et parcours individuels [ha] | 37.9 | 189.2 | 0.0 | 80.7 | = |
| Cheptel total [UGB] | 103.2 | 103.1 | 69.2 | 96.3 | -1% |
| Cheptel ovin lait [UGB] | 99.4 | 97.9 | 69.2 | 92.9 | +1% |
| Chargement apparent [UGB/ha] | 1.2 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | +1% |
| Chargement corrigé [UGB/ha] | 1.0 | 0.9 | 1.1 | 1.0 | = |

Figure 2 : évolution des structures d'exploitation et des cheptels entre 2014 et 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [échantillon constant N=9]

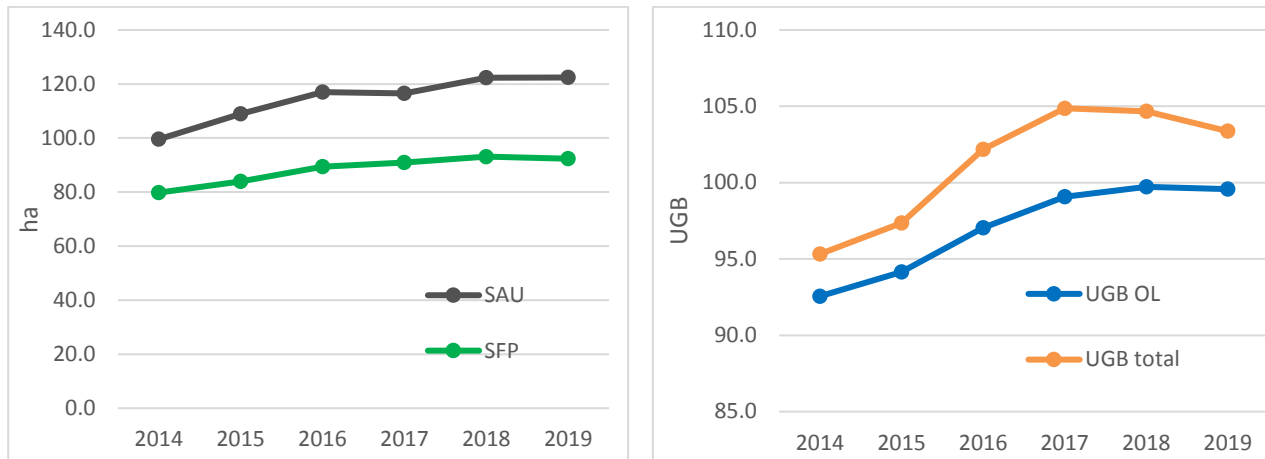
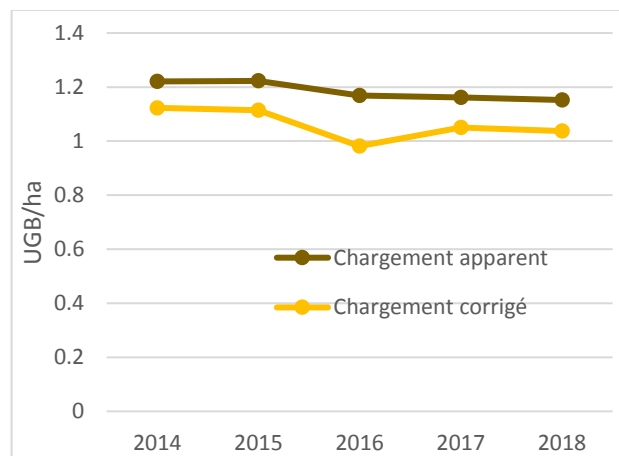


Figure 3 : évolution des chargements apparent et corrigé entre 2014 et 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [échantillon constant N=9]



Après 5 années d'agrandissement progressif des exploitations (+20 ha de SAU, +10 UGB ovins laitiers soit l'équivalent de +58 brebis en 5 ans), l'évolution des élevages suivis depuis plusieurs années (N=9) montre pour la première année une certaine stabilité. Cette évolution concomitante des surfaces et du cheptel avait permis au chargement des surfaces de rester constant mais l'augmentation du troupeau de brebis laitières a pu néanmoins confronter les éleveurs à des problèmes d'ambiance en bâtiment en période de bergerie exclusive.

6- Résultats technico-économiques de l'atelier ovins lait

Pour les élevages suivis, les résultats techniques sont bons : avec 300 litres de lait par brebis traite en moyenne et 279 litres par brebis présente, ces résultats sont proches de la moyenne observée pour les élevages conventionnels suivis en appui technique SIEOL. Avec 92 % de taux de mises bas et 145 % de taux de prolificité, les résultats de reproduction correspondent à ceux qui sont habituellement enregistrés dans les troupeaux Lacaune lait en lutte naturelle. Ceci s'explique en partie par le nombre important de béliers présents dans les exploitations (1 bélier pour 28 brebis en moyenne).

Malgré des taux de prolificité plus faibles et des bergeries généralement moins chargées qu'en élevage conventionnel, le taux de mortalité des agneaux reste élevé : 10 % en moyenne. Après une dégradation de ce critère entre 2016 et 2017 (+2 points), il s'améliore légèrement depuis 2 ans (-1 point/an).

Tableau 2 : résultats techniques de l'atelier ovins lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

| Date début de traite | Septembre - décembre | Février - mars | Avril - mai | Moyenne 2019 | Evol. 2018-2019 [éch. constant] |
|--|----------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|
| <i>Nombre d'exploitations</i> | 7 | 5 | 3 | 15 | 13 |
| Effectif brebis présentes à la mise bas | 606 | 584 | 430 | 564 | -1% |
| Taux de mises bas [%] | 94 | 90 | 90 | 92 | = |
| Taux de prolificité [%] | 144 | 141 | 152 | 145 | -1 pts |
| Taux de mortalité des agneaux [%] | 9 | 11 | 8 | 10 | -1 pts |
| Taux de mise en traite [%] | 96 | 92 | 96 | 94 | +1 pts |
| Effectif brebis traites | 552 | 487 | 373 | 494 | +0% |
| Volume de lait produit [litres] | 180 144 | 139 336 | 101 699 | 150 852 | +3% |
| Lait / brebis traite [litres] | 326 | 281 | 272 | 300 | +2% |
| Durée de traite [jours] | 269 | 219 | 217 | 242 | +2% |
| Effectif brebis présentes | 559 | 565 | 399 | 529 | = |
| Lait / brebis* [litres] | 318 | 240 | 254 | 279 | +1% |
| Agneaux élevés / brebis | 1.3 | 1.2 | 1.4 | 1.3 | -1% |
| Taux de renouvellement [%] | 27 | 26 | 26 | 26 | = |
| Nombre de brebis par bélier | 26 | 31 | 30 | 28 | = |
| Total concentrés / brebis [kg] | 238 | 221 | 250 | 235 | +2% |
| Concentrés achetés / total conc. [%] | 49 | 45 | 45 | 47 | +7 pts |
| Concentrés adultes / brebis présente [kg] | 184 | 173 | 202 | 184 | -3% |
| Fourrages disponibles /brebis [kg MS] | 696 | 503 | 521 | 597 | = |
| Fourrages récoltés /brebis [kg MS] | 617 | 423 | 464 | 522 | = |
| Fourrages achetés /brebis [kg MS] | 79 | 80 | 56 | 75 | = |
| dont luzerne déshydratée / brebis [kg MS] | 49 | 51 | 56 | 51 | +1% |
| Autonomie fourragère (%) | 89 | 86 | 94 | 89 | = |
| Estimation part d'herbe pâturée /total fourrages (%) | 22 | 42 | 38 | 32 | = |
| Autonomie en concentrés (%) | 51 | 55 | 54 | 53 | -7 pts |
| Autonomie globale (%) | 82 | 80 | 86 | 82 | -1 pts |

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente



La quantité de fourrages disponible permet d'apprécier l'équilibre stock/pâturation des élevages suivis. Avec un peu plus de 597 kg MS par brebis présente en moyenne, **les fourrages stockés et distribués représentent autour des deux tiers des besoins en fourrage des troupeaux²**. Globalement importants, ces besoins en stock sont en partie liés aux dates de début et de fin de période de traite. Ils sont en effet plus faibles pour les élevages qui démarrent la période de traite en début de printemps et qui profitent pleinement de la pousse d'herbe de printemps ; et plus importants pour les élevages plus précoces qui produisent une forte proportion de lait en bergerie.

La part du pâturage dans l'alimentation fourragère du troupeau est estimée en moyenne à 32 % au cours de la campagne 2019. Elle est évaluée à partir de l'ingestion d'un UGB (4 750 kg MS/an) et de la part des stocks de fourrages utilisée par le troupeau ovin laitier sur la campagne.

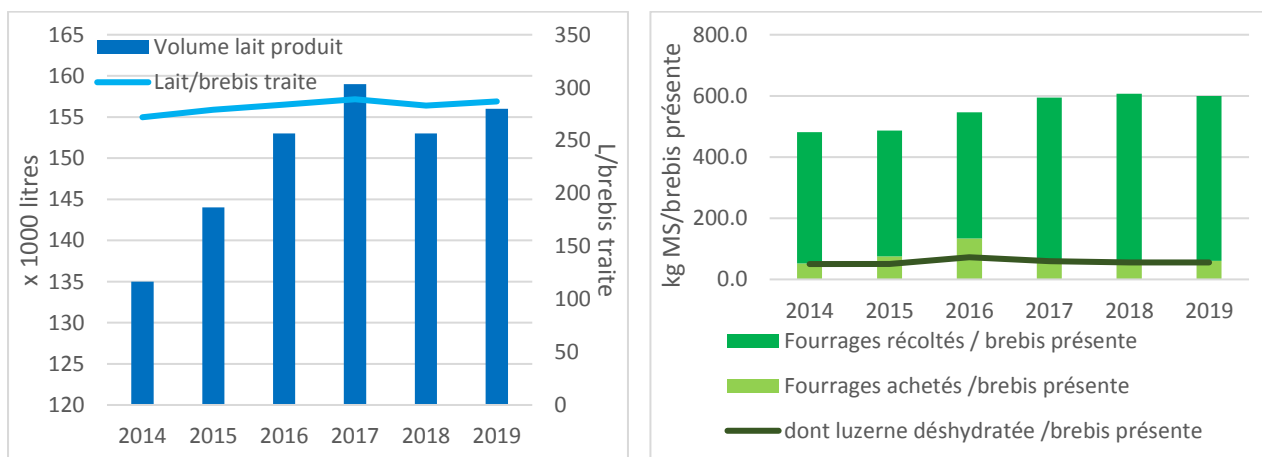
Les systèmes qui démarrent la traite précocement ont une durée de traite plus longue (269 jours vs 217 ou 219 jours). Par contre, les systèmes qui démarrent la traite plus tardivement (en fin d'hiver ou au printemps) ont plus de facilités à valoriser le pâturage en début/milieu de lactation au printemps et en fin de gestation à l'automne. Ces deux points expliquent une estimation de la part d'herbe pâturée un peu plus importante (42 et 38 %) que dans le premier groupe (22 %).

Les quantités de fourrages achetés en 2019 s'élèvent à environ 75 kg MS par brebis présente en moyenne, soit 13 % des fourrages distribués. Ces quantités achetées se stabilisent depuis 3 ans à un niveau habituel après une campagne 2016 marquée par des achats importants. Il s'agit pour l'essentiel (51 % des fourrages achetés) de luzerne déshydratée qui vient se substituer à une partie des besoins en aliments concentrés.

Avec 235 kg par brebis présente, les quantités de concentrés distribués au troupeau ovin laitier se stabilisent à un niveau haut, à relier avec le niveau de production laitière élevé et les quantités de luzerne déshydratée distribuées qui se stabilisent également. Dans le détail, ce sont les quantités distribuées aux agnelles qui progressent le plus à hauteur de 189 kg /agnelle de renouvellement contre 154 kg /agnelle de renouvellement en 2018. Avec des rendements en céréales moindres en agriculture biologique, les éleveurs sont obligés d'augmenter les achats de concentrés pour le renouvellement.



Figure 4 : évolution de la production laitière et des quantités de fourrages disponibles entre 2014 et 2019 - Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage campagne 2019 [échantillon constant N=9]



Pour la troisième année consécutive, pour un échantillon constant de 9 élevages, les volumes de lait produit par brebis et total se stabilisent à 280 litres/brebis et 1 510 hl en 2019.

² En prenant un taux de perte et de refus de l'ordre de 10 %

Tableau 3 : résultats économiques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

| Date début de traite | Septembre - décembre | Février - mars | Avril - mai | Moyenne 2019 | Evol. 2018- 2019 [éch. constant] |
|--|-------------------------|-------------------|--------------|-----------------|--|
| <i>Nombre d'exploitations</i> | 7 | 5 | 3 | 15 | 13 |
| Prix moyen du lait [€/1000 litres] | 1 359 | 1 276 | 1 354 | 1 330 | = |
| Produit ovin, hors aides / brebis* [€] | 480 | 358 | 398 | 423 | +1% |
| Produit lait / brebis [€] | 431 | 306 | 344 | 372 | +1% |
| Co-produits viande / brebis [€] | 48 | 53 | 54 | 51 | +8% |
| Produit ovin, avec aides / brebis [€] | 504 | 381 | 421 | 446 | +1% |
| Charges opérationnelles troupeau / brebis [€] | 176 | 145 | 151 | 161 | +8% |
| Charges d'alimentation directe / brebis [€] | 141 | 120 | 125 | 131 | +8% |
| Frais vétérinaires / brebis [€] | 7 | 7 | 8 | 7 | -3% |
| Autres frais d'élevage / brebis [€] | 18 | 16 | 14 | 16 | +13% |
| Marge sur Coût Alim. lait / brebis [€] | 290 | 186 | 219 | 241 | -3% |
| Charges opérationnelles SFP / brebis [€] | 18 | 12 | 18 | 16 | +2% |
| Charges opérat. ovines / brebis [€] | 194 | 157 | 168 | 177 | +7% |
| Marge brute ovine, hors aides / brebis [€] | 286 | 202 | 230 | 247 | -2% |
| Marge brute ov. avec aides / brebis [€] | 310 | 224 | 254 | 270 | -2% |
| Marge brute ov. / prod. ovin, avec aides [%] | 61 | 58 | 60 | 60 | -2 pts |
| Produit ovin, hors aides / 1000 L [€] | 1 512 | 1 500 | 1 570 | 1 520 | = |
| Produit ovin, avec aides / 1000 L [€] | 1 588 | 1 597 | 1 662 | 1 606 | = |
| Charges d'alimentation directe / 1000 L [€] | 448 | 513 | 501 | 480 | +7% |
| Charges opération. ovines / 1000 L [€] | 616 | 669 | 672 | 645 | +6% |
| Marge sur Coût Alimentaire lait / 1000 L [€] | 911 | 763 | 853 | 850 | -4% |
| Marge brute ov. avec aides / 1000 L [€] | 974 | 930 | 993 | 963 | -3% |

** résultats technico-économiques exprimés par brebis présente*


Pour les élevages suivis, le prix du lait valorisé en Agriculture Biologique est de 1 330 € par 1 000 litres en moyenne. Après 2 années de hausse (+1 % entre 2014 et 2015, +4 % entre 2015 et 2016), on note une stabilité depuis trois ans. À titre indicatif, le prix du lait en conventionnel pour les éleveurs de la zone Roquefort (livrant dans le cadre de l'Interprofession régionale ou non) a été de 962 € par 1 000 litres en moyenne pour 2019 (source : base de données d'appui technique SIEOL, traitement Institut de l'élevage).

La différence sur le produit ovin entre les systèmes hâtifs et les systèmes les plus tardifs s'explique notamment par la productivité laitière : 318 contre 254 litres/brebis.

En 2019 et pour la seconde année consécutive, l'augmentation des charges opérationnelles (liée à l'augmentation des charges d'alimentation) entraîne un léger recul de la marge sur coût alimentaire. La marge brute ovine avec aides est légèrement pénalisée mais reste élevée : 270 € par brebis présente, soit 963 € par 1 000 litres en moyenne.

Figure 6 : marge brute ovine avec aides en fonction du lait par brebis présente

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [N=15]

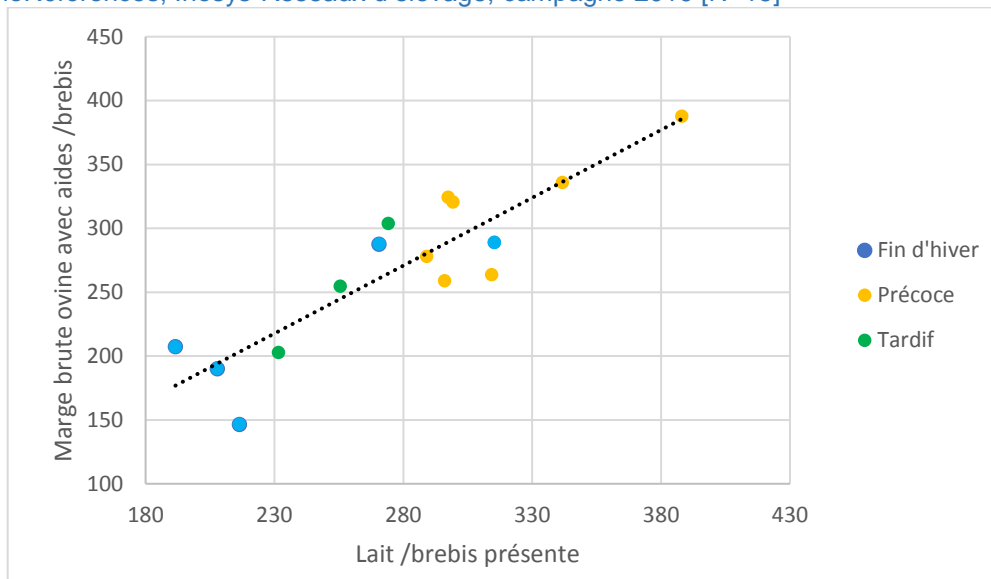
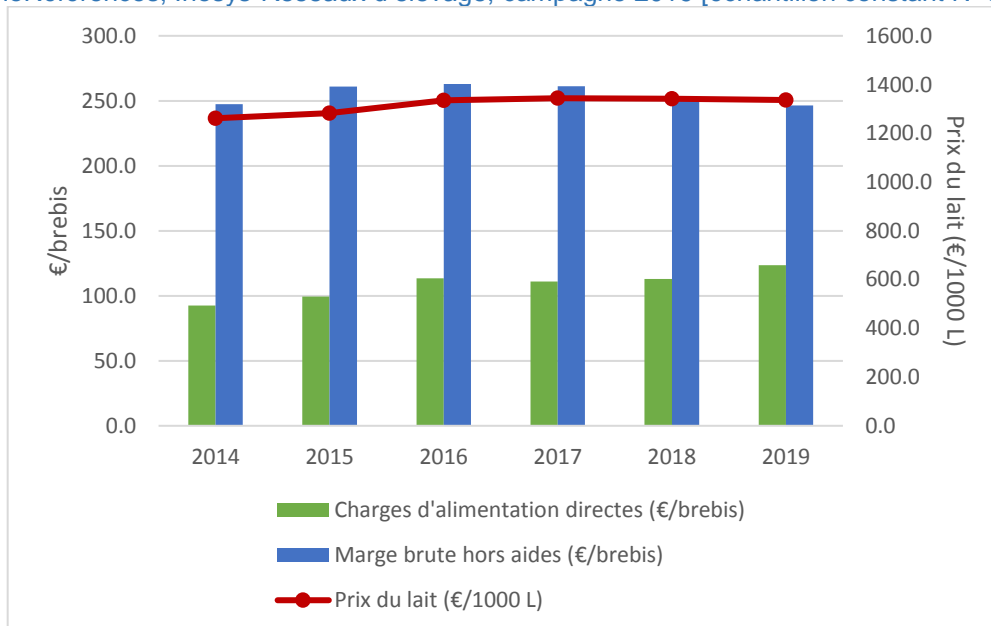


Figure 7 : évolution du prix du lait, des charges d'alimentation directes et de la marge brute ovine hors aides par brebis présente entre 2014 et 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [échantillon constant N=9]



Le coût des surfaces affectées à l'atelier ovin lait se situe autour de 16 € par brebis, légèrement au-dessous des résultats habituellement enregistrés pour les élevages conventionnels. Les frais de semences sont une part importante de ce coût puisqu'ils représentent 61 % des frais enregistrés sur les surfaces fourragères ou cultures de céréales : 45 €/ha de SFP et 143 €/ha cultivés. Par ailleurs, les frais d'engrais organiques et d'amendements calcaires représentent en moyenne 30 % des coûts totaux. À noter une grande variabilité dans ces frais qui, selon les élevages, varient entre 0 et 126 €/ha de SAU.

Enfin, même si l'écart avec les élevages conventionnels se réduit, les frais vétérinaires (honoraires et produits) restent maîtrisés.

7- Résultats d'exploitation

Le résultat disponible³ pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année, se situe autour de 32 740 € par UMO exploitant, soit 24 % du produit brut avec aides. Après une progression entre 2014 et 2016 qui s'expliquait par une hausse du volume produit et l'augmentation des aides, on note un léger repli depuis trois années consécutives qui s'explique principalement par une progression des charges, hors amortissements et frais financiers, entraînant une baisse de l'Excédent brut d'exploitation et une augmentation du niveau d'annuités.

Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations :

- les charges opérationnelles représentent de 21 à 39 % du produit brut ;
- les dépenses de structure (charges de structure hors amortissements et frais financiers mais après déduction des cotisations sociales exploitant), varient de 23 à 47 % du produit brut ;
- l'EBE varie de 15 à 53 % du produit brut ;
- et après déduction des annuités, le résultat disponible varie de 10 530 € à 64 740 € par UMO exploitant, soit 0 à 44 % du produit brut.

Ces différents ratios illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles (en particulier des charges d'alimentation directes qui représentent 82 % des charges opérationnelles ovines) que des charges de structure.

Le niveau d'annuités, à 13 % du produit brut, traduit la bonne santé financière des exploitations suivies.



Tableau 4 : résultats économiques de l'exploitation

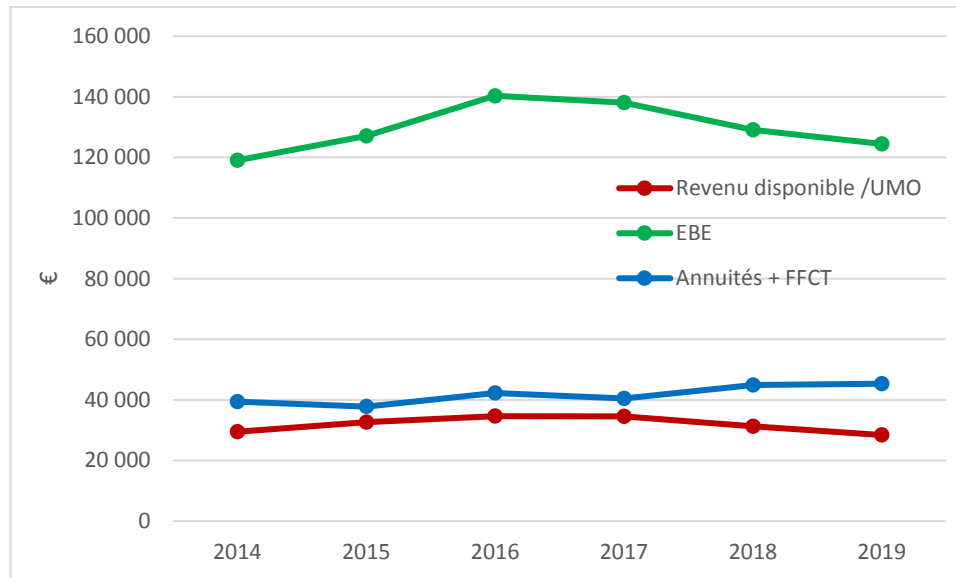
Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

| Date début de traite | Septembre - décembre | Février - mars | Avril - mai | Moyenne 2019 | Evol. 2018-2019 [éch. constant] |
|---|----------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|
| Nombre d'exploitations | 7 | 5 | 3 | 15 | 13 |
| Produit brut, avec aides [€] | 424 129 | 324 787 | 232 641 | 352 717 | +3% |
| Aides totales [€] | 106 932 | 91 470 | 56 931 | 91 778 | +1% |
| Charges opérationnelles totales [€] | 117 058 | 91 536 | 71 308 | 99 401 | +8% |
| Dép. de struct. hors amort. et FF [€] | 151 126 | 129 253 | 62 732 | 126 156 | +6% |
| Valeur Ajoutée nette, hors fermages [€] | 36 846 | 19 036 | 18 640 | 27 268 | -12% |
| Excédent Brut d'Exploitation [€] | 155 944 | 103 998 | 98 600 | 127 160 | -2% |
| Annuités + frais financiers CT [€] | 54 447 | 44 256 | 30 231 | 46 207 | +3% |
| Résultat disponible [€] | 101 550 | 60 564 | 68 908 | 81 360 | -4% |
| Produit brut / UMO exploitant [€] | 163 894 | 143 671 | 102 444 | 144 863 | +6% |
| Produit atelier ovin / PB [%] | 67 | 65 | 73 | 67 | = |
| Aides totales / PB [%] | 25 | 31 | 24 | 27 | = |
| Charges opérationnelles / PB [%] | 28 | 29 | 31 | 29 | +2 pts |
| Dép. de stru. hors amort. et FF / PB [%] | 34 | 40 | 27 | 35 | +2 pts |
| Valeur ajoutée nette, hors ferm. / PB [%] | 7 | 3 | 8 | 6 | -2 pts |
| EBE / PB [%] | 37 | 31 | 42 | 36 | -3 pts |
| Annuités + FF CT / PB [%] | 12 | 13 | 13 | 13 | = |
| Résultat dispo. / UMO exploitant [€] | 39 767 | 25 507 | 28 398 | 32 740 | -9% |
| Résultat disponible / PB [%] | 25 | 19 | 29 | 24 | -3 pts |

³ Le résultat disponible = Excédent Brut d'Exploitation + produits financiers – annuités – frais financiers court terme.

Figure 8 : évolution de l'excédent brut d'exploitation dégagé par les exploitations et du revenu disponible par UMO exploitant entre 2014 et 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [échantillon constant N=9]



8- Les coûts de production

Le coût de production de l'atelier ovin lait a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'Agriculture, dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- les charges courantes correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- les amortissements correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- les charges supplétives sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur **le prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées ainsi que 2^{ème} pilier) et des produits autres que le lait, affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

12

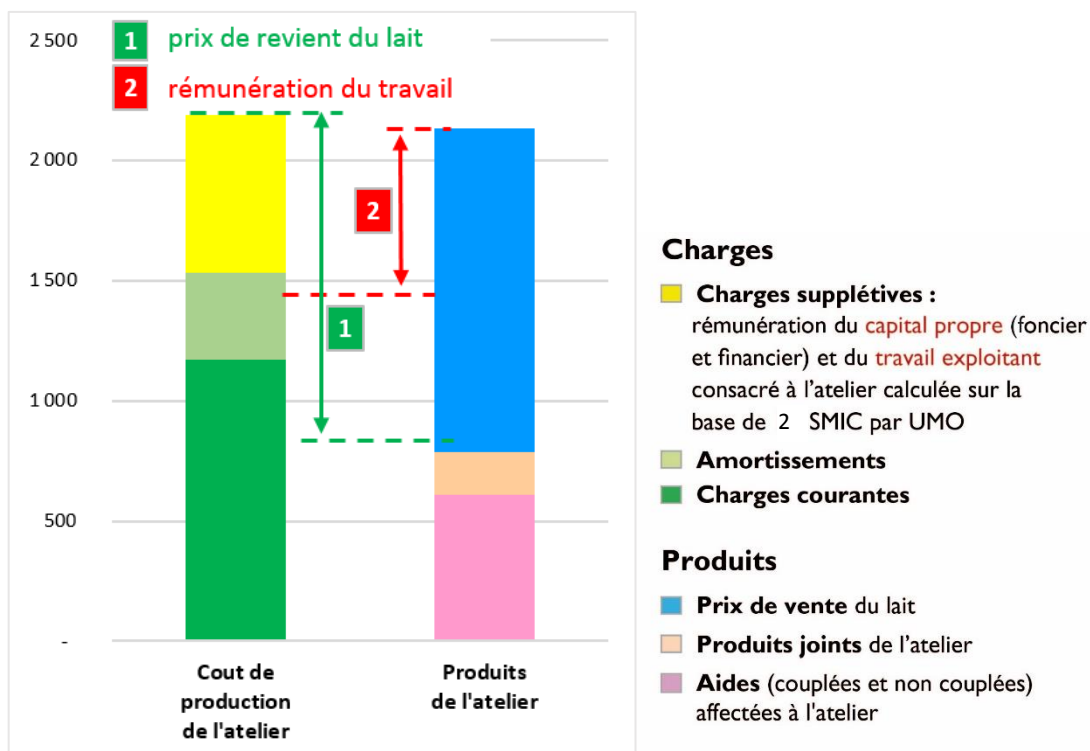


Tableau 5 : coûts de production des ateliers ovins lait, campagne 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

| Date début de traite | Septembre - décembre | Février - mars | Avril - mai | Moyenne 2019 | Evol. 2018- 2019 [éch. constant] |
|--|-------------------------|-------------------|--------------|-----------------|--|
| <i>Nombre d'exploitations</i> | 7 | 5 | 3 | 15 | 13 |
| Lait commercialisé [x 1000 litres] | 180.1 | 135.5 | 101.7 | 150.9 | +3% |
| Nb d'UMO atelier | 2.7 | 2.8 | 2.4 | 2.7 | 1% |
| dt nb d'UMO exploitants | 2.6 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | = |
| dt nb d'UMO salariés | 0.1 | 0.5 | 0.0 | 0.3 | +5% |
| Lait / UMO atelier [x 1000 litres] | 66.4 | 48.7 | 43.2 | 56.3 | +7% |
| Coût de production total [€/1000 L] | 2 194 | 2 620 | 2 376 | 2 339 | +6% |
| Détail par nature de charges [€/1000 L] | | | | | |
| Charges courantes | 1 160 | 1 389 | 1 104 | 1 229 | +8% |
| Amortissements | 407 | 416 | 391 | 395 | +4% |
| Charges supplétives (CS) | 627 | 815 | 880 | 716 | +3% |
| Détail par postes techniques [€/1000 L] | | | | | |
| Travail | 619 | 894 | 872 | 744 | +4% |
| Foncier et capital | 188 | 240 | 119 | 187 | = |
| Frais divers de gestion | 114 | 154 | 127 | 126 | +4% |
| Bâtiment et installations | 256 | 278 | 202 | 248 | +3% |
| Mécanisation | 486 | 558 | 487 | 496 | +9% |
| Frais d'élevage | 110 | 108 | 101 | 106 | +6% |
| Approvisionnement des surfaces | 88 | 72 | 105 | 87 | +2% |
| Achat d'alimentation | 332 | 315 | 363 | 346 | +10% |
| Produits de l'atelier [€/1000 L] | 2 083 | 2 411 | 2 123 | 2 173 | +2% |
| Prix de valorisation du lait | 1 359 | 1 281 | 1 354 | 1 330 | = |
| Produits joints de l'atelier | 152 | 252 | 215 | 188 | +6% |
| Autres produits | 7 | 0 | 8 | 7 | |
| Aides | 565 | 877 | 545 | 647 | +1% |
| Prix de revient base 2 SMIC | 1 470 | 1 490 | 1 607 | 1 497 | +7% |
| Rémunération permise par le produit | 492 | 587 | 606 | 527 | -14% |
| Nb de SMIC / UMO exploitant | 1.8 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | -20% |
| Nb d'éleveurs à 2 SMIC ou plus | 5 | 2 | 1 | 8 | - |

Pour les élevages suivis, le coût de production total est relativement élevé et affiche une hausse de 6% en 2019 : 2 339 €/1 000 litres en moyenne. Les charges courantes représentent 53 % du coût de production, les amortissements 17 % et les charges supplétives 30 %.

Inférieur au coût de production, le produit de l'atelier ovin lait est de 2 173 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 61 % du produit de l'atelier. Les produits joints (agneaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier ovin lait (aide ovine, part des DPU, de l'ICHN...) représentent respectivement 9 % et 30 % du produit affecté à l'atelier. La part des aides dans le produit de l'atelier a réaugmenté légèrement de 1 % en 2019.

La rémunération du travail permise par les produits a diminué à 1,5 SMIC par UMO exploitant, pour la première année au même niveau que les élevages conventionnels suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage. Pour la moitié des élevages suivis (8 élevages sur 15), la rémunération du travail permise par les produits est supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

Figure 9 : coût de production des ateliers ovins lait, campagne 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019

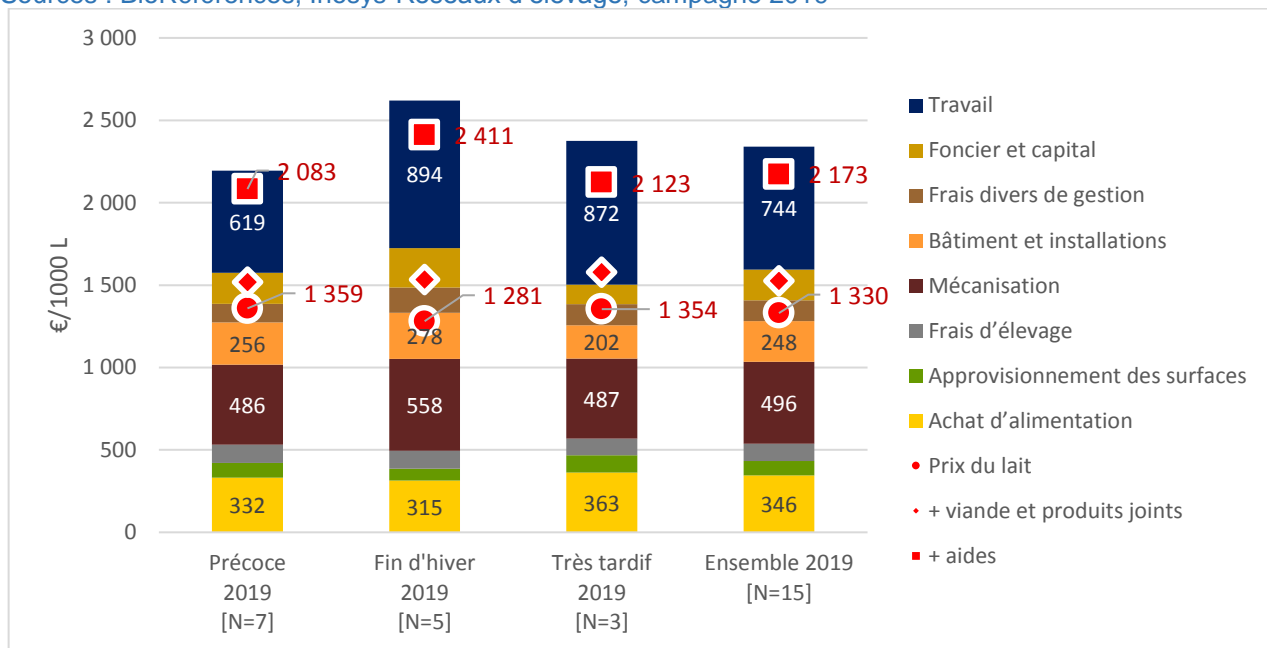
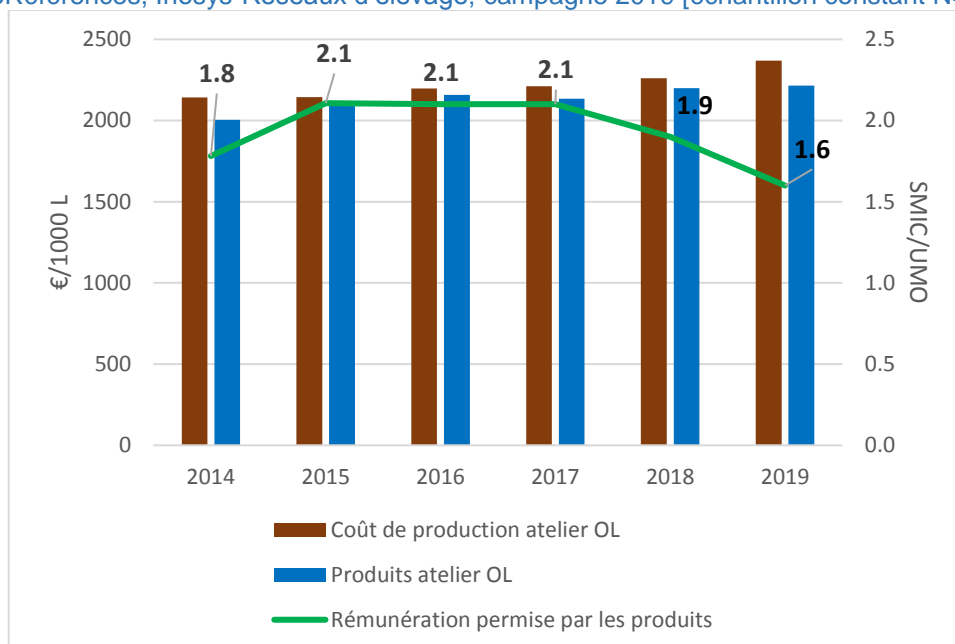


Figure 10 : évolution du coût de production des ateliers ovins lait entre 2014 et 2019

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2019 [échantillon constant N=9]



9- Conclusion

La filière lait de brebis en agriculture biologique de la zone Massif Central a profité d'un dynamisme important ces dernières années : entre 2014 et 2019, la collecte de lait de brebis de la région Occitanie n'est pas loin d'avoir triplée, passant de 11,2 à 27,9 millions de litres (source : FranceAgriMer). Face au dynamisme de cette filière, de nombreux producteurs installés en conventionnel sur le bassin ont saisi l'opportunité de la conversion en agriculture biologique.

Pour la première année depuis 6 ans, les résultats enregistrés par les éleveurs suivis par le collectif BioRéférences (N=9) sont en baisse, malgré le bon niveau technique (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) et technico-économique (marge brute par brebis) de ces élevages. Pendant les premières années de suivi, la progression des résultats économiques s'expliquait par l'augmentation des volumes produits. Mais pour la seconde année consécutive, la rémunération permise par les produits évolue à la baisse : la productivité et la maîtrise technique ne sont plus suffisantes pour maintenir les résultats économiques, du fait d'une progression des charges (augmentation du prix des matières premières, incidence des investissements réalisés ces dernières années). Le niveau d'autonomie fourragère atteint par les élevages suivis est de 6 points inférieur à celui des élevages conventionnels. De fait, ces élevages en agriculture biologique sont plus vulnérables à l'augmentation des prix des aliments notamment.

A 1,5 SMIC par UMO exploitant en moyenne pour les 9 élevages suivis depuis 6 ans, elle rejoint le niveau de rémunération observé chez les éleveurs conventionnels suivis dans les Réseaux d'élevage. Il est cependant important de noter que les précédentes années, favorables du point de vue économique aux élevages en agriculture biologique, ont permis à ces éleveurs de conforter leurs trésoreries et d'envisager des investissements pour améliorer leurs conditions de travail (bergerie, salle de traite).

10- Lexique

Autonomie alimentaire massive : proportion du total des aliments (fourrages et concentrés) consommés par les animaux, exprimés en tonnes de matière sèche, qui sont produits sur l'exploitation

Estimation part d'herbe pâturée : Calculée à partir de l'ingestion théorique d'un UGB (4 750 kg MS) – quantité de fourrages distribués

Chargement apparent : cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours)

Chargement corrigé : chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.

Charges opérationnelles : montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

Charges de structure : total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

Excédent brut d'exploitation (EBE) : différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

Frais Financiers Court Terme (FF CT) : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Marge sur coût alimentaire : différence entre le produit lait et les charges d'alimentation directe (coût des concentrés achetés et produits et coût des fourrages achetés)

Marge brute ovine : différence entre la valeur de la production de l'atelier ovine (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.

Productivité laitière : volume de lait produit par brebis présente.

Produit brut : montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

Produit ovine : montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovine.

Résultat disponible : produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

Surface agricole utile (SAU) : ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

Surface fourragère principale (SFP) : ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

Unités gros bétail (UGB) : correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.

Unité de main-d'œuvre (UMO) : correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.

Valeur ajoutée nette, hors fermage : produits d'exploitation hors aides – charges opérationnelles – dépenses de structure (hors fermage) - amortissements

CONTACTS FILIÈRE OVINE LAITIÈRE

Pôle Agriculture Biologique Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe – BP 35
63370 LEMPDES
Tél./fax : 04 73 98 69 57
@ : <https://pole-bio-massif-central.org/>
Contact : Aurélie BELLEIL
abelleil.polebio@gmail.com

Association Vétérinaire des Éleveurs du Millavois

Cap du Cres
12100 MILLAU
Tél. : 05 65 60 93 31
@ : <http://www.avem12.org/>
Contact : Olivier PATOUT
avem12@gmail.com

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture
12026 RODEZ
Tél. : 05 65 73 77 13
@ : <http://www.aveyron.chambagri.fr/>
Contact : Stéphane DOUMAYZEL
stephane.doumayzel@aveyron.chambagri.fr

UNOTEC

ZI Cantaranne, 5 rue de la Prade
12820 ONET LE CHÂTEAU
Tél. : 05 65 67 89 40
Contact : Gilles NOUBEL
gilles.noubel@unotec.net

Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

36 Avenue de la République
B.P. 348
12103 MILLAU CEDEX
Tél. : 05 65 59 22 00
Contact : Lauréline DROCHON
laureline.drochon@roquefort.fr

Institut de l'Élevage

BP 42118
31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Tél. : 05 61 75 44 44
@ : www.idele.fr
Contact : Catherine DE BOISSIEU
catherine.deboissieu@idele.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

Le Pont Pessil
48100 Marvejols
Tél. : 04 66 32 09 84
@ : www.lozere.chambagri.fr
Contact : Nathalie RIVEMALE
nathalie.rivemale@lozere.chambagri.fr



LE PROJET BIORÉFÉRENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central.

Les années 2020, 2021 et 2022 du projet BioRéférences sont financées dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central par l'État (FNADT), et par le Plan de Relance. L'action du Pôle AB Massif Central dans BioRéférences est également soutenue par la région Nouvelle-Aquitaine.



Certains suivis ont été réalisés en 2020 dans le cadre du **dispositif Inosys-Réseaux d'élevage** qui bénéficie du soutien financier du Ministère de l'agriculture (Casdar) dans le cadre du PNDAR et PRDAR, et de la Confédération Nationale de l'Élevage.

